

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 7 juillet 2026

Le sept juillet deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le trois juillet deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15
absents : 01

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés : Mme FRELAUT

Absents qui ont donné pouvoir : Mme FRELAUT pouvoir à M HAMEL

Secrétaire de séance : M CHAUVIN Eric

N°2026063 - Objet : VENTE DU LOT N°25 DU LOTISSEMENT DE MARCILLY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'acquisition du lot n°25 du lotissement de Marcilly, d'une superficie de 676 m², présentée par Monsieur Oussama et Madame Mayada Haj Yhya.

Il propose de céder ce terrain au prix de 10,00 € TTC par mètre carré, soit un montant total de 6 760,00 € TTC, les frais d'acte notarié et les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de vendre à Monsieur OUSSAMA et Madame MAYADA HAJ YHYA le lot n°25 du lotissement de Marcilly, d'une superficie de 676 m², au prix de 10,00 € TTC par mètre carré, soit un montant total de 6 760,00 € TTC ;
- précise que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- ☐ Pour : 15
☐ Contre : 0
☐ Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
CHAUVIN Eric**

**Fait et délibéré le 7 juillet 2026
Pour extrait conforme,
Claude HAMEL, Maire**



[Signature of Claude Hamel]

Accuse de réception en préfecture
053-215301250-20260707-DCM2026063-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026